

Objet : Procès-verbal du Comité syndical du 5 décembre 2025

L'AN DEUX MILLE VINGT-CINQ et le CINQ DÉCEMBRE à 14 heures, les membres du Comité syndical du Syndicat mixte du Pays Haut Languedoc et Vignobles se sont réunis à Cessenon-sur-Orb.

Présents : J.ARCAS (CdC Du Minervois au Caroux), JN.BADÉNAS (CdC Sud Hérault), F.BOUTES (CdC Les Avant-Monts), P.CABROL (CdC Du Minervois au Caroux), D.BARTHES (CdC Les Avant-Monts), C.BIÈS (CdC Grand Orb), L.BRUNET (CdC Sud Hérault), B.FALCOU (CdC Du Minervois au Caroux), MP.PONS (Conseil Départemental), T.SALAVIN (CdC Du Minervois au Caroux).

Représentés : C.COMBES (CdC Sud Hérault) par L.BRUNET, M.COMBES (CdC Grand Orb) par C.BIÈS, É.DAUZAT (CdC Sud Hérault) par L.BRUNET, D.GALTIER (CdC Les Avant-Monts) par F.BOUTES, M.GIL (CdC Les Avant-Monts) par F.BOUTES, JL.LAFAURIE (CdC Grand Orb) par C.BIÈS, P.MATHIEU (CdC Grand Orb) par J.ARCAS, S.SAUR (Conseil Départemental) par MP.PONS.

Excusés : T.CAZALS (CdC Sud Hérault), JL.FALIP (Conseil Départemental), J.GARCIN-SAUDO (Conseil Départemental), V.GAUDY (Conseil Départemental), ML.GÉRONIMO (CdC Grand Orb), J.GUIRAUD (CdC Grand Orb), A.IMBERT (Conseil Départemental), M.LORENTE (CdC Les Avant-Monts), K.MESQUIDA (Conseil départemental), C.MORGO (Conseil Départemental), M.PASSIEUX (Conseil Départemental), P.POLARD (CdC Sud Hérault), C.SONZOGNI (CdC Du Minervois au Caroux), J.SOULIGNAC (CdC Du Minervois au Caroux), B.TÉROL (CdC Les Avant-Monts), P.VIDAL (Conseil Départemental), D.VORDY (CdC Du Minervois au Caroux).

Assistaient également à la réunion : S.HERPSION (Pays HLV), JP.MATÉO (Pays HLV), O.BARTHELEMY (Pays HLV), S.BRISA (Pays HLV), A.GALIBERT (Pays HLV), C.ROGER (Pays HLV), A.BOISARD (Pays HLV).

Le quorum étant atteint, le Président ouvre la séance à 14 h.

L'ordre du jour est abordé :

2025-05-12-01 Approbation du Procès-verbal du Comité syndical du 5 décembre 2025, rapport présenté par Jean ARCAS : le procès-verbal de la séance du 5 décembre 2025 n'appelant pas de commentaire est adopté à l'unanimité.

2025-05-12-02 Relevé de décisions, rapport présenté par Jean ARCAS : le Comité syndical acte la signature d'un contrat de commande concernant le renouvellement de la flotte de véhicules de services en location longue durée.

2025-05-12-03 Ligne de trésorerie, rapport présenté par Jean ARCAS : le Comité syndical valide à l'unanimité la réalisation d'une ligne de trésorerie d'un montant de 300 000 € auprès du Crédit agricole du Languedoc.

2025-05-12-04 Débat d'Orientation Budgétaire 2026, rapport présenté par Jean ARCAS : le Pays se fixe, pour 2026, les objectifs suivants permettant la mise en œuvre de la politique contractuelle territoriale, de développement et d'attractivité, de cadre de vie durable et d'habitat. Afin d'accompagner le développement et l'attractivité territoriale, le Pays se propose d'intervenir sur différents axes portant sur l'agriculture, l'alimentation, l'œnotourisme et le patrimoine. Le Pays est la structure porteuse/gestionnaire du Grand Site « Cité de Minerve, gorges de la Cesse et du Brian » dans le cadre d'une gouvernance dédiée poursuivra l'animation, l'accompagnement et le suivi du projet. Le Pays se propose d'intervenir sur différents axes portant sur l'habitat et la transition énergétique afin de répondre aux besoins des habitants et d'accompagner les acteurs du territoire sur ces sujets. Différentes démarches et dispositifs portés par le Pays participent à l'attractivité et l'amélioration du cadre de vie du territoire. Ils recoupent des enjeux transversaux liés à la santé de ses habitants, aux activités de nature et de loisirs, aux mobilités mais aussi au développement de leur capacité d'adaptation aux changements. Le Pays poursuivra son accompagnement sur le Pôle de pleine nature.

Le Pays assurera le rôle d'entraîneur, d'animateur et de coordonnateur des politiques contractuelles du territoire (État, Région, Europe). Il assurera également la conduite des missions d'ingénierie auprès de ses partenaires, sous forme d'assistance technique, administrative et financière auprès des acteurs locaux, porteurs de projet tant publics (communautés de communes, communes) que privés (associations locales, groupements professionnels, ...). Le budget réel total du Pays Haut Languedoc et Vignobles, fonctionnement et investissement s'élèverait donc pour 2026 autour de 2 200 000 €. Le comité syndical acte le débat d'orientation budgétaire 2026.

2025-05-12-05 Habitat : modification du plan de financement du Pacte Territorial Espace Conseil France Renov' « Habiter au Pays » 2025, rapport présenté par Francis BOUTES : le Comité syndical avait délibéré, en décembre 2024, pour le plan de financement ci-dessous :

Aide aux travaux				Ingénierie		
Nature des bénéficiaires	Objectifs 2025	Crédits ANAH	Crédits CD34	Crédits ANAH	Crédits CD34	CAF
Propriétaire occupant	250	6 257 116 €	Selon règlement en vigueur	598 572 €	Non défini	10 500 €
Propriétaire bailleur	30					

Un ajustement a été demandé par l'ANAH en 2025, sur les enveloppes globales, en accord avec les termes de la convention. Les objectifs et moyens annuels sont revus selon le tableau suivant :

Aide aux travaux				Ingénierie		
Nature des bénéficiaires	Objectifs 2025	Crédits ANAH	Crédits CD34	Crédits ANAH	Crédits CD34	CAF
Propriétaire occupant	250	6 298 492 €	Selon règlement en vigueur	604 772 €	Non défini	10 500 €
Propriétaire bailleur	30					

Le Comité syndical valide à l'unanimité le nouveau plan de financement.

2025-05-12-06 Habitat : Pacte Territorial ECFR', partenariat Agence Départementale d'Information sur le Logement /Observatoire Départemental de l'Habitat 2025, rapport présenté par Francis BOUTES : le Comité syndical valide à l'unanimité le partenariat avec l'Agence Départementale d'Information sur le Logement pour la mise en œuvre de la politique de l'habitat sur le territoire, notamment sur l'accompagnement du volet juridique et de l'observatoire du logement. La mission est complétée par des permanences sur le territoire les 1^{er} et 3^{ème} jeudis de chaque mois au siège du Pays. Le montant de la prestation est de 8 066,50 € pour la mission information-conseil et 5 000 € pour la mission d'observation.

2025-05-12-07 Habitat : Colorons le Pays : demande de subvention 2026, rapport présenté par Francis BOUTES : l'enveloppe annuelle nécessaire pour la poursuite de cette opération s'élève à 100 000 € de subventions à hauteur de 50 000 € pour le Département de l'Hérault et 50 000 € pour les Communautés de communes ; le montant des travaux est évalué à 300 000 €. Le Comité syndical valide cette opération et son plan de financement à l'unanimité.

2025-05-12-08 Agriculture : Animation de trois groupes d'agriculteurs participant à un programme visant à économiser l'énergie et réduire les intrants (Fabacéé), rapport présenté par Jean-Noël BADENAS et Marie-Pierre PONS : le Pays Haut Languedoc vient d'être retenu au programme Fabacéé – un Programme CEE (Certificats d'économie d'énergie) qui vise à accompagner les groupes d'agriculteurs sur 3 années (de 2025 à 2027) pour mettre en place des actions d'économies d'énergie et d'intrants. Ce programme permettra des financements d'animation et d'investissements.

Ce rapport sera suivi d'un budget précis après la phase de diagnostic du premier trimestre 2026. Le Comité syndical valide à l'unanimité l'animation du programme.

2025-05-12-09 Agriculture / Alimentation : Projet Alimentaire Territorial : plans de financement consolidés sur les dossiers concernant les candidatures aux appels à projets agricoles et alimentaires, rapport présenté par Marie-Pierre PONS : dans le cadre du projet alimentaire territorial, le Comité Syndical avait pris la délibération n° 2025-04-07-08 en date du 4 juillet 2025 concernant trois projets qui avaient été validés et devaient faire l'objet de candidatures sur des appels à projets agricoles et alimentaires mais les plans de financement n'étaient pas consolidés. Le Comité syndical valide à l'unanimité les trois plans de financements aujourd'hui définitifs.

1. Candidature du Pays à l'Appel à Projets « Déploiement des projets alimentaires territoriaux - Soutien à la structuration des PAT de niveau 2 » - Stratégie nationale pour l'alimentation, la nutrition et le climat / SNANC 2025

Actions (SNANC)/types de dépenses (volet 1)	Montants	Recettes	Montants	Taux
Animation actions PAT répartie sur 2 actions à mener (Appui coordination PAT / Resto Co)	20 311 €	DRAAF Occitanie Autofinancement	25 208 €	70 %
Coordination globale et gestion	10 906 €		10 906 €	30 %
Prestations	1 500 €			
Frais de Mission	900 €			
Frais de Structure (8 %)	2 497 €			
TOTAL	36 114 €		36 114 €	100 %

2. Candidature du Pays à l'appel à projet Régional « Mieux Manger pour Tous »

Besoins	2025	2026	2027	Ressources	2025	2026	2027
Anim Sport santé	8000	8000	4000	DREETS	10850	10850	10850
Presta atelier col	2956	2956	5556				
Achats denrées	500	500	1300	Autofinanc	1206	1206	1206
Transports	600	600	1200				
	12056	12056	12056		12056	12056	12056
		36168				36168	

3. Candidature du Pays au fonds financiers DRAAF « Lutte contre la précarité »

Besoins	2025-2026	2026-2027	2027-2028	TOTAL
Communication	500	500	1 000	2 000
Frais fonct. PHLV	2 000	2 000	2 000	6 000
Cout des prestations tiers (formations)		3 000	4 000	7 000
TOTAL	2 500	5 500	7 000	15 000

Ressources	2026	2027	2028	TOTAL
DRAAF précarité	2 500	5 500	7 000	15 000
TOTAL	2500	5 500	7 000	15 000

2025-05-12-10 Patrimoine : l'action 2026 « D'une rive à l'autre », rapport présenté par Marie-Pierre PONS : en prolongement de l'inventaire thématique du Pays d'art et d'histoire sur le patrimoine hydraulique engagé en 2020, le Pays d'art et d'histoire propose pour son projet 2026, d'aborder l'hydrographie, l'histoire et l'aménagement du territoire à travers les dynamiques de flux, d'échanges et les différents systèmes de franchissement : tour de contrôle, péage, gué, bac, pont, tyrolienne... « D'une rive à l'autre » est un projet qui vise la connaissance du territoire, la valorisation du patrimoine vernaculaire et l'interprétation des paysages. Le coût total de l'opération s'élève à 12 500 €, pour lequel les cofinancements suivants pourraient être sollicités auprès de l'État (DRAC) pour 10 000 € (dossier déposé) ; le solde étant apporté en autofinancement par le Pays, à hauteur de 2 500 €. Le Comité syndical valide à l'unanimité cette action.

2025-05-12-11 Grand Site : candidature au label Grand Site de France (GSF) « Cité de Minerve, gorges de la Cesse et du Brian » : Porté à connaissance sur l'état d'avancement de la démarche, rapport présenté par Jean ARCAS : le Président présente l'état d'avancement de la démarche. Depuis l'examen en Commission nationale du 25 septembre dernier, qui était la toute dernière étape du travail à mener par le territoire sur la candidature, les élus du Grand Site et le Pays sont dans l'attente de la décision d'attribution du label Grand Site de France par Madame la Ministre de la Transition Écologique, qui sera inscrite au Journal Officiel et qui sera connue du Président du Pays par la réception d'un courrier. Le Comité syndical acte cet état d'avancement.

2025-05-12-12 Grand Site : « Cité de Minerve, gorges de la Cesse et du Brian » : Ingénierie d'animation 2026 – Demande de subvention auprès du Conseil départemental de l'Hérault, rapport présenté par Jean ARCAS : le Comité syndical valide à l'unanimité la demande de subvention pour l'ingénierie et la coordination du Grand Site du mois de mai 2026 à avril 2027. Le coût prévisionnel de l'opération, qui inclut salaires et charges et frais de déplacements, s'élève à 60 000 € TTC pour lequel le cofinancement suivant est sollicité auprès du Conseil départemental de l'Hérault à hauteur de 25 000 € et pour un autofinancement de 35 000 € par le Syndicat mixte du Pays Haut Languedoc et Vignobles.

2025-05-12-13 Grand Site : « Cité de Minerve, gorges de la Cesse et du Brian » : Soutien à l'ingénierie des GSF - Demande de subvention auprès de la DREAL Occitanie, rapport présenté par Jean ARCAS : Pour 2026, le Pays se propose de solliciter à nouveau une subvention auprès de la DREAL permettant à la fois d'asseoir de manière pérenne la mission Grand Site et de la renforcer sur une thématique particulière et prioritaire pour les élus du Grand Site : l'appui technique à l'élaboration et révision générale des PLU communaux des 7 communes du Grand Site. Pour la période allant du 1^{er} janvier 2026 au 31 décembre 2026, le coût prévisionnel de l'opération, qui inclut les salaires de l'équipe d'animation/ingénierie de la mission Grand Site et les frais d'une prestation d'appui technique auprès des communes du Grand Site de la mission Urbanisme du Parc naturel régional du Haut-Languedoc, s'élève à 60 000 € TTC pour lequel le financement de la DREAL est sollicité à hauteur de 60 000 €. Le Comité syndical se positionne favorablement et à l'unanimité sur cette demande.

2025-05-12-14 Grand Site : « Cité de Minerve, gorges de la Cesse et du Brian » : Mise en place de l'Observatoire Photographique des Paysages du Grand Site - Demande de subvention auprès des fonds LEADER, rapport présenté par Jean ARCAS : la mise en place d'un observatoire permet de disposer d'un outil d'analyse, d'observation et de suivi de l'évolution de ses paysages à son échelle dans le cadre de la bonne mise en œuvre du label GSF et ce dans la perspective d'une future demande de renouvellement. Pour se doter d'un tel outil une mission de conception de 18 mois est nécessaire dont le coût prévisionnel de cette opération (qui inclut les coûts forfaitaires obligatoires), s'élève à 52 754,40 € TTC pour lequel les cofinancements suivants sont sollicités à hauteur de 32 000 € pour la DREAL, de 10 203,52 € pour l'Union Européenne – Crédits FEADER-LEADER ; le solde de 10 550,88 € sera porté en autofinancement par le Syndicat mixte du Pays Haut Languedoc et Vignobles. Le Comité syndical valide à l'unanimité le projet et le plan de financement.

2025-05-12-15 Grand Site : « Cité de Minerve, gorges de la Cesse et du Brian » : Mise en place de l'Observatoire de la fréquentation du Grand Site - Demande de subvention auprès de la DREAL Occitanie, rapport présenté par Jean ARCAS : le Grand Site souhaite se doter d'un véritable Observatoire de la fréquentation, afin de disposer d'indicateurs pertinents pour adapter les moyens d'accueil à la saisonnalité, évaluer les résultats des actions engagées pour enrichir les parcours de découverte du territoire et les retombées économiques sur le territoire dans le cadre de la bonne mise en œuvre du label GSF et ce dans la perspective d'une future demande de renouvellement. Cette mission d'appui a un coût prévisionnel de 12 500 € TTC qui inclut la rémunération de la prestation intellectuelle d'un professionnel, pour lequel un financement de la DREAL est sollicité à hauteur de 10 000 €. L'autofinancement, qui est de 2 500 € sera porté par le Syndicat mixte du Pays Haut Languedoc et Vignobles. Le Comité syndical valide à l'unanimité le projet et le plan de financement.

2025-05-12-16] **Politiques contractuelles : Animation du GAL 2026, rapport présenté par Francis BOUTES** : le coût de fonctionnement du Groupe d’Action Locale pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2026 a été évalué à 138 977,02 €, comprenant les frais salariaux de 2,25 Equivalent Temps Plein, de coûts indirects forfaitaires (15 % des frais salariaux), de frais de déplacements forfaitaires (5 % des frais salariaux) et de frais de réception. Le budget du Groupe d’Action Locale est donc de 138 977,02 € pour lequel les financements suivants pourraient être sollicités auprès du Conseil Départemental de l’Hérault à hauteur de 12 507,93 € et de l’Union Européenne – crédits FEADER LEADER à hauteur de 100 063,44 € ; le solde de 26 405,65 € représente l’autofinancement du Pays Haut Languedoc et Vignobles.

Questions diverses

L’ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 15 h 30.

